

INTERPELLATION

**de la députée Véronique Jenelten-Biollaz, PDCC, et cosignataires concernant: eau source de vie ou de maladies? (15.06.2012)
1.238 (en collaboration avec le DTEE)**

Le Valais présente une situation géologique particulière.

Nous disposons aujourd'hui de méthodes analytiques permettant de mesurer de manière extrêmement pointue la concentration naturelle d'arsenic, de nickel, de plomb et d'uranium dans l'eau potable.

Certaines études effectuées ont ainsi révélé des taux nettement supérieurs aux valeurs limites émises par l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Union Européenne.

Une contamination naturelle de l'eau potable peut engendrer des risques sanitaires pour les consommateurs.

Le canton est prié d'informer le Grand Conseil sur sa manière de gérer et de communiquer le risque.

Quelles conclusions et quelles mesures visant à prévenir un problème de santé publique sont prises lorsque des études sont portées à sa connaissance?

Conclusion:

Le Conseil d'Etat est-il disposé, cas échéant, à rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable dans les régions concernées afin de faire prendre un minimum de risques aux consommateurs?

Sion, le 15 juin 2012
(09h35)

Véronique Jenelten-Biollaz, députée, PDCC
et cosignataires